

Délibération 25\_12\_11\_CA\_076

Séance du 11 décembre 2025

Extrait du recueil des actes du  
Conseil d'Administration

### **Expérimentation semaine de 4 jours**

Le Conseil d'Administration de l'UPHF s'est réuni en séance plénière salle du conseil Ronzier le 11 décembre 2025 sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Abdelhakim ARTIBA, Président ;

Le quorum étant atteint

Vu l'avis du comité social d'administration du 5 décembre 2025 ;

#### **Article 1 – Mise en place expérimentale**

À compter du 5 janvier 2026, l'UPHF et l'INSA HdF mettent en place à titre expérimental la possibilité de travailler sur 4 jours.

L'expérimentation est mise en œuvre pour une durée de 12 mois.

#### **Article 2 – Durée du travail**

Les agents optant pour cette organisation basculent obligatoirement sur un horaire hebdomadaire de 37h40.

#### **Article 3 – Amplitude horaire et organisation de la journée**

Les règles suivantes s'appliquent :

Début de journée : 07h45 au plus tôt

Fin de journée : 18h00 au plus tard

Pause méridienne minimale : 45 minutes

*Rappel: Une demi-journée ne peut excéder 5 heures de travail.*

#### **Article 4 – Modalités d'exercice**

Les agents participant à l'expérimentation devront respecter les conditions suivantes :

4 jours de travail en présentiel obligatoires ;

absence totale de télétravail dans le cadre de ce dispositif ;

le jour non travaillé est déterminé en accord avec la hiérarchie, selon les nécessités du service.

#### **Article 5 – Évaluation**

À l'issue de l'expérimentation, un bilan qualitatif et quantitatif sera présenté devant les instances afin de décider du maintien, de l'ajustement, ou de l'éventuelle généralisation du dispositif.

Après en avoir délibéré,

**Le conseil d'administration à l'unanimité,**

Adopte l'organisation du travail en 4 jours.

**Pour : 28 voix**

**Contre : 0 voix**

**Abstention : 0 voix**

Valenciennes,